

Note sur le matériel informatique en établissements Lettre ouverte au DAP

Monsieur le directeur de l'administration pénitentiaire,

La CGT Insertion Probation et le Syndicat de la magistrature ont pris connaissance d'une note signée par vos soins le 14 octobre dernier.

Elle prévoit l'interdiction pour la quasi-totalité des professionnels, y compris donc le SPIP et les magistrat.es, d'entrer dans les établissements pénitentiaires avec un téléphone, un ordinateur ou tout autre objet communiquant. Les exceptions prévues, à la main des chef.fes d'établissements, ne concernent que des personnels bien spécifiques (procureur d'astreinte, médecin de permanence, chef.fes d'établissements ou personnels de surveillance spécialement désignés...) et nous paraissent largement insuffisantes. La mention manuscrite réclamant une application stricte de cette note n'a pas tendance à nous rassurer.

Nous sommes particulièrement préoccupé.e.s et atterré.e.s pour plusieurs raisons.

Nous ne reviendrons pas sur les sacrifices démentiels qui sont faits en faveur de la supposée sécurisation à l'extrême des détentions au détriment du travail de tous les acteurs qui y exercent une fonction destinée à concourir à la réinsertion des détenu.e.s.

Le climat de suspicion généralisée que traduit cette note jusqu'aux personnels pénitentiaires, autorités judiciaires et intervenants extérieurs nous apparaît particulièrement inquiétant.

Nous sommes en outre consterné.es par l'absence totale de réflexion quant aux conséquences concrètes que vont entraîner de telles directives :

- Comment vont travailler les personnels des SPIP s'ils ne peuvent plus entrer avec leurs téléphones et ordinateurs professionnels dans l'alternance télétravail/présentiel ? Nous espérons qu'il s'agit uniquement d'une imprécision de la note.
- Comment vont travailler correctement les greffier.es et magistrat.es pour les CAP et débats contradictoires ? Sont-iels voué.es à être coupé.es de toute autre activité

juridictionnelle lorsqu'ils pénètrent en établissement ainsi que des outils pourtant nécessaires à la prise de décision (applicatifs des services judiciaires notamment) ?

- Comment les partenaires de l'insertion (France Travail, Mission Locale, assurance maladie, partenaires d'insertion...) vont-ils pouvoir remplir leurs missions sans accès aux applicatifs nécessaires à l'orientation des personnes qu'ils accompagnent ? Nous rappelons que toutes les administrations/ partenaires travaillent désormais sur des supports dématérialisés et que les priver d'un tel accès aura des conséquences lourdes sur la réinsertion du public. Elle apparaît en outre contrevenir à différentes conventions signées par l'administration pénitentiaire.
- Pourquoi l'administration pénitentiaire tient tant à ce que les journalistes qui accompagnent les parlementaires qui exercent leur droit de visite soient privés de tout contact avec l'extérieur ?

Nous déplorons que cette note n'ait fait l'objet d'aucune concertation auprès des organisations syndicales alors même qu'elle emporte des conséquences importantes pour les personnels et les usager.es accompagné.es. Il nous semble toutefois que ses rédacteur.ices, peut-être aveuglés par des considérations sécuritaires, ont omis que les missions de l'administration pénitentiaire ne se limitent pas à la garde ou au maintien de la sécurité mais sont aussi tournées vers la préparation à la sortie, au respect des échéances judiciaires qui doivent se tenir dans des conditions matérielles décentes et aux obligations à l'égard de partenaires de longue date.

La CGT-IP et le Syndicat de la magistrature ne cesseront de dénoncer et combattre la tournure ultra-sécuritaire prise par l'administration pénitentiaire .

La signature de cette note nous paraît illustrer encore une fois toute la méconnaissance - volontaire ou non - de l'administration pénitentiaire à l'égard de toute une partie des missions qui sont les siennes.

Nous espérons malgré tout nous tromper et que vous saurez donc très rapidement faire marche arrière et revenir à un travail concerté qui prend en compte toutes les dimensions de l'administration pénitentiaire.

Vous remerciant par avance de vos diligences et du retour que vous apporterez à cette saisine

Montreuil,
Le 21 octobre 2025
Les bureaux de la CGT-IP et du Syndicat de la magistrature